

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Avant les Elections

VI

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

« Encore une liberté étranglée », gémissent les libéraux ou prétendus tels. La vérité est que personne ne veut toucher à cette précieuse liberté, qui crée la concurrence et stimule les efforts; on veut seulement en régler l'exercice et rétablir le droit commun. L'enseignement libre jouit de privilèges qui doivent disparaître; on ne conçoit pas que son personnel soit dispensé de posséder les grades exigés des représentants de l'Enseignement de l'Etat. Il n'est pas davantage admissible que les institutions privées échappent au contrôle du pouvoir, non seulement au point de vue de l'hygiène matérielle, mais encore sous le rapport de l'hygiène morale, c'est-à-dire de l'enseignement lui-même et de l'éducation. Quant aux candidats aux fonctions de l'Etat, peut-on dire que ce soit une atteinte à la liberté? N'est-ce pas le droit du pouvoir de choisir ses représentants à son gré, d'exiger d'eux certaines garanties, de ne pas vouloir confier des emplois publics à des hommes élevés dans la haine des principes essentiels de la Révolution? La loi Falloux doit disparaître; c'est la nécessité que le Sénat et la Chambre ont proclamée, mais la liberté d'enseignement, qui est, du reste, une liberté d'ordre spécial, comportant une réglementation, ne pouvant s'accorder au premier venu, n'est pas en cause.

A LA BATAILLE

Pour faire diversion et détourner l'attention du danger que fait courir sa conspiration à l'ordre public, le syndicat nationaliste a découvert un procédé commode, mais puéril. Il consiste à dresser sans cesse devant le pays l'épouvantail collectiviste, comme si le parti républicain avait la responsabilité de toutes les opinions en cours.

Autre chose est le nationalisme, qui est une conspiration formelle contre l'existence de la République et contre l'esprit même de la Révolution, où se coudoient et fraternisent tous les partis d'opposition, sous la direction suprême du cléricisme sectaire.

A quel bon nous amuser à réfuter en détail une opinion à laquelle nous sommes déterminés à ne faire aucune concession, et que condamnent les électeurs, à de rares exceptions. Ce serait vraiment du temps perdu, et lui faire trop d'honneur, pendant qu'un autre ennemi est à nos portes, qui menace toutes nos institutions démocratiques et libérales.

Royalistes, impérialistes, prétendus libéraux ou progressistes, cléricaux endurcis marchent d'accord avec des brouillons, pour livrer assaut à la République. Voilà le danger qu'il faut conjurer, à tout prix et d'urgence, par une union aussi étroite que celle de nos adversaires, entre tous ceux qui ne veulent pas livrer la France à la réaction et à l'anarchie.

Il n'est pas besoin d'être un grand politicien pour se faire une idée exacte de la situation; il est même inutile de suivre la polémique des journaux et d'interroger l'opinion sur tous les points de la France, il suffit de la regarder autour de soi.

veulent à mort au ministère, les uns pour l'excellente raison qu'il ruine toutes leurs espérances, les autres par ignorance ou par peur. La devise que lui ont donnée ses partisans, celle qui implique l'action et la défense républicaines les met en rage, les premiers parce qu'ils préféreraient à un régime qui entend garder toute son autorité, exercer tout son pouvoir, celui de laisser faire, les autres parce qu'ils sont aveugles et s'imaginent de bonne foi que le meilleur moyen pour la République de vaincre ses ennemis est de se livrer à eux, pieds et poings liés.

Un gouvernement doit être fier d'être combattu par de tels ennemis. Est-ce à dire que ceux qui se disent ses amis aient toujours raison, que certains d'entre eux ne perdent pas quelquefois l'esprit de mesure au point d'invoquer à tort et à travers l'argument de défense et d'action républicaine? En tout, l'excès est un mal.

Dans la mêlée ardente des partis, le rôle du gouvernement consiste à ne se laisser mener par personne, à se tenir en garde contre les exagérations et les passions de ses propres partisans, à ne s'inspirer dans sa politique et dans ses actes que de l'esprit de stricte justice.

L'union des républicains lui facilitera cette grande tâche.

Jacques RURAL.

INFORMATIONS

M. Loubet en Italie

Mardi, le président de la République a assisté à la revue des troupes italiennes.

La foule énorme qui assistait à cette revue a acclamé vivement le président de la République.

Le soir à eu lieu la réception du corps diplomatique, qui a été suivie d'un dîner militaire au cours duquel des toasts ont été portés par M. Loubet et le roi d'Italie.

Après le dîner M. Loubet se rend au Capitole où une foule enthousiaste lui fait de nombreuses ovations. Le spectacle est indescriptible.

Le recensement de 1903

L'administration des finances vient d'arrêter les chiffres du recensement des cycles et des automobiles pour l'exercice 1903 (rôles primitifs et supplémentaires).

Il y avait en France au 31 décembre 1903 :

- 1,310,223 bicyclettes.
- 19,886 voitures automobiles.
- 49,816 motocyclettes.

Convention internationale

Le Parlement allemand vient d'approuver en dernière lecture les conventions conclues touchant le droit privé international en matière de mariage, divorce et tutelle.

Petites Nouvelles

— Les obsèques de M. Gréard, auront lieu vendredi matin.

— Cette année sera représentée aux arènes de Nîmes le *Sémiramis*, la tragédie antique de M. Péladan.

— Le montant de la liste de souscription ouverte pour l'érection d'un monument élevé à la mémoire de M. Trarieux, s'élève à la somme de 3,487 francs.

— On annonce la mort de M. Bret, préfet du Calvados.

— La conférence de la Paix qui doit avoir lieu à St-Louis a décidé de convoquer les parlementaires du monde entier.

MOTS DE LA FIN

Un cambrioleur vient d'être arrêté au moment où il fracturait un étude d'huissier.

— Parbleu! s'est écrié un de nos plus notoires insolubles, il ne pouvait manquer d'être saisi!

REVUE DE LA PRESSE

De La Dépêche :
Mais qu'importent les embarras passagers que la Congrégation éprouve de la loi de 1901, si cette loi n'a pour effet que de l'obliger à faire peau neuve, et si les œuvres congréganistes ressuscitent dans des œuvres cléricales!

CHRONIQUE LOCALE

Dans les bureaux de poste

Une affiche va être apposée très prochainement dans tous les bureaux de poste de France, avec l'autorisation du sous-secrétaire d'Etat, pour faire connaître au public, l'érection d'un monument destiné « à honorer les héros des postes, des télégraphes et des chemins de fer; les aéronautes et les colombophiles du siège de Paris ». C'est le texte même de l'affiche.

M. le président de la République a bien voulu honorer de son haut patronage cette œuvre patriotique qui rappellera à plus d'un les douleurs du siège de 1870 et la vaillance des hommes qui n'ont pas craint de s'exposer à tous les périls en passant en ballon au-dessus des lignes ennemies pour assurer les communications entre Paris et la province.

L'affiche fera également connaître les noms de nombreuses personnalités du monde littéraire, savant, sportif et industriel qui composent le Comité organisateur.

On sait que le monument a été confié au maître Bartholdi qui a fait une fort belle et très saisissante maquette.

CAHORS

ELECTIONS MUNICIPALES

Les républicains verront d'autre part nos divers entrefilets concernant les élections municipales, et ils verront que nos critiques sont absolument justifiées.

Elles s'adressent surtout aux Cagnac, Fournié, Rous dont le passage au Conseil municipal n'a jamais été d'un profit quelconque pour les contribuables.

Ces critiques pourraient s'adresser également à beaucoup d'autres candidats qui sont sur la liste du maire. Mais nous avons voulu nous borner aux trois anabaptistes parce que ceux-ci avaient trop promis.

Quand en 1900 ils entrèrent — possédés par les républicains — au Conseil municipal, il semblait que cette assemblée allait sous leur impulsion faire de grandes choses.

Un fut vite désillusionné; non seulement ils ne participèrent à aucune œuvre municipale de quelque importance, mais ils prouvèrent que dans toute discussion ils ne poursuivaient qu'un intérêt personnel.

Nous ne pouvions pas nous associer à une campagne en leur faveur.

D'autres qui sont à côté d'eux sur la liste, ne brillèrent certainement pas au sein de notre assemblée municipale. Ils pourront faire de la besogne aussi mauvaise, mais dans un but de discipline, et les candidats socialistes et républicains indépendants n'étant que 7, nous sommes obligés non pas de la soutenir mais de taire contre eux des critiques.

Dans tous les cas, notre devoir était de souligner les mécontentements qu'avaient manifestés les républicains quand fut connue la composition de la liste du maire : or, ce mécontentement ne devait pas être platonique.

Le bloc de gauche n'étant pas fait en opposition au bloc de droite, la liste municipale telle qu'elle est composée, ne pouvant que perpétuer la mauvaise situation politique dans laquelle se trouve la ville se débat depuis un ou deux ans, il était du devoir des républicains, des indépendants, de faire ce bloc de gauche.

Nous l'avons fait, et nul ne prouvera qu'en agissant ainsi, nous ne nous soyons pas conformés à la ligne de conduite suivie à cette heure par tout le parti républicain.

Ménager la chèvre et le chou est impolitique; c'est une attitude que les démocrates sincères ne veulent plus avoir.

— Louis BONNET.

AVEU GÉNÉRAL

Le Journal du Lot, selon son habitude, a dit la vérité. Il l'a publiée toute nue, brutalement, et l'effet de ses révélations a été considérable.

Nous avons dit à M. Ausset qu'il recherchait des situations officielles et rémunérées sans se soucier de son amitié pour ceux qu'il eût voulu évincer.

M. Ausset se tait; il avoue donc et le Journal du Lot aura eu le courage, non point de diffamer ou d'injurier un adversaire, mais de le présenter sous son vrai jour.

M. Besse a rendu hommage, nous dit-on, à notre indépendance. C'est quelque chose, mais ce n'est pas suffisant. M. Besse aurait dû rendre hommage aussi à notre loyauté puis qu'il a reconnu avoir sollicité le poste de juge suppléant au tribunal de Cahors... en attendant mieux. Inutile donc de remettre sous les yeux de M. Besse le texte de sa demande au garde des sceaux?

Inutile de lui rappeler son voyage à Paris et les démarches qu'il y a faites? Les électeurs sont fixés désormais.

Mais, M. Besse a insinué — M. Besse insinue beaucoup — qu'on l'attaquait sous le voile de l'anonymat.

Nous engageons vivement M. Besse à réserver pour d'autres que pour nous ses insinuations gratuitement malveillantes. Nous avons eu jadis l'occasion de dire à M. Besse qu'au Journal du Lot, il y avait quelqu'un et qu'il lui était facile de s'en convaincre.

M. La fosse a reconnu, nous affirmait-on, avoir été candidat à la recette municipale et à la justice de paix du canton Nord de Cahors. Mais, il s'est défendu d'avoir de la rançune. Nous voulons donner créance à la parole de M. Lacosse et nous n'insistons pas.

C'est un aveu général et complet. Nous n'avons point l'habitude de péjorer les adversaires; nous disons à chacun son fait dans la mesure de ce que nous croyons être notre devoir et sans sortir des limites de nos droits.

Il était indispensable que le public de Cahors, que les électeurs commencent tous ces petits dessous de la campagne anti-républicaine que mènent MM. Ségué, Ausset, d'Armagnac et Besse.

C'est fait.

Notons qu'il n'y a pas eu d'attaque de notre part, mais simple riposte à une injure collective adressée aux fonctionnaires républicains de notre ville.

LE JOURNAL DU LOT.

« La Patrie est en danger! »

La « Patrie française » nous inonde de ses affiches où à côté du burlesque et de la comédie s'étale le grave et le tragique : « La Patrie est en danger! » Il ne manque plus que les roulements de tambour, l'aménagement des estrades, les enrôlements volontaires et on pourrait se croire reporté brusquement à cent ans en arrière.

Les nationalistes ne vont pas jusqu'à la parole qu'ils savent bien qu'au lieu d'évoquer le souvenir du solennel appel de 1793, ils n'arriveraient qu'à faire qualifier leurs faits et gestes de charlatanesques fanfaronnades.

Mais enfin la Patrie est en danger, les nationalistes l'ont proclamé, cela suffit.

Eh bien, électeurs mes amis, ne pensez-vous pas qu'il y a tout de même quelque chose de piquant à entendre parler de « patrie » de « France en péril » par ceux qui aujourd'hui s'allient et font cause commune avec les descendants des anciens émigrés passés à l'ennemi avec armes et bagages, et rentrés très tard dans les fourgons de l'étranger!

Ah! c'est que pour les nationalistes la France est tout entière personnifiée par le trône et l'autel. Pour eux la France, c'est la religion, c'est le catholicisme; le clergé doit gouverner, doit tout dominer et quand le pouvoir civil fait des efforts pour rester le maître, c'est l'abomination de la désolation; la France est en danger, et ils vont élever à tous les échos : « Sauvez Rome et la France au nom du Sacré-Cœur »!

Pour les nationalistes, la patrie est en danger parce que le général André exige l'obéissance, même de la part des officiers cléricaux, parce que l'avancement dans l'armée n'est plus donné exclusivement à ceux qui se prosternent tous les dimanches au pied des autels; la patrie est en danger parce que Pelletan ose vouloir

être le maître dans son ministère et que les fils d'archevêques de la marine ne succèdent plus en ligne directe à leur père comme vice-amiraux; la patrie est en danger parce que Compagnon tient tête au parti cléricale et fait voler des mesures mettant un léger frein à l'envahissement des congrégations qu'aucune puissance ne veut; la patrie est en danger enfin, parce qu'il y a quelque chose de changé depuis 2 ou 3 ans, parce qu'il ne suffit plus d'être l'adversaire de la République et d'être son billet de confession pour être l'enfant chéri du gouvernement républicain.

Voilà pourquoi les nationalistes vous disent que la patrie est en danger. Eh bien non, citoyens, la patrie n'est pas en danger; la France tient de plus en plus une grande place dans le concert européen, et le voyage de son Président en Italie est encore une preuve manifeste de l'autorité et de l'influence de notre pays.

Où, nous savons que les nationalistes n'ont que le mot « patriotisme » à la bouche. Ils sont très braves, en paroles surtout, l'est entendu. Pour un simple malentendu ou quelque oubli protocolaire, ils parlent facilement de sortir le sabre du fourreau et qui sait s'ils étaient au pouvoir si nous n'aurions pas déjà des milliers de jeunes gens combattant par delà les mers!

Nous, nous pensons que tout en nous tenant prêts à toute éventualité, nous devons tout faire pour maintenir la paix, seule condition des réformes sociales et du progrès, et entrevoir dans un avenir plus ou moins lointain la fraternité des peuples. Voilà comment notre patriotisme diffère de celui des nationalistes.

Un électeur.

DES FAITS

Un de ces derniers jours, dans un groupe de 5 ou 6 personnes le citoyen Cagnac prophétisait en ces termes : « Oui, mon cher, Philippon est un de ceux qui auront le plus de voix, parce qu'il n'est pas connu. » Un loustic lui répondit : « En ce cas, vous et vos pareils vous n'en aurez pas beaucoup, parce que vous commencez à l'être connus. »

La réponse était juste et nous allons prouver par des faits que le triumvirat Cagnac, Fournié, Rous — ajoutez-y Tardieu — se moque des électeurs de Cahors.

Cagnac, Fournié, Rous, etc., sont de notoriété publique — il s'en flattent assez — les jouets de M. Vival. Ils disent que grâce à lui ils feront marcher tous ceux qui ne seront pas avec eux, de même qu'ils prétendent que M. Vival fait toutes leurs volontés.

Eh bien, jusqu'à ce jour ils ont toujours manœuvré contre la municipalité de Cahors, contre les intérêts de Cahors.

Procédons par ordre :

Le Pont de Cabessus

Tous ceux qui suivent les séances du Conseil Général se rappellent qu'il y a trois ans, trois points étaient en jeu au Conseil Général : le Pont de Cabessus, le Pont de Pinsac et le Pont de Toirac. Malgré les efforts de MM. Costes, Talou et Relhié, M. Vival manœuvra de façon à faire classer le pont de Cabessus le dernier.

L'occasion se présentait de faire une niche à Cahors, il ne fallait pas la laisser échapper !

L'Avenue du Nord

L'Avenue du Nord, qui intéresse principalement le faubourg Labarre, est d'ordre plus récent. Les électeurs n'ont pu oublier les polémiques soulevées à ce sujet par la presse locale.

M. Mazières dont le dévouement aux affaires municipales est connu de tous, fit entendre contre les auteurs des louches combinaisons, une protestation indignée.

L'Avenue du Nord est venue récemment en délibération au Conseil général. On sait comment M. Vival l'a traité dans son rapport.

Récemment, dans une réunion du comité du Nord, M. Fournié, pharmacien, déclara qu'il se chargeait de faire porter la question de l'Avenue du Nord devant le Conseil général par son ami (sic) Vival.

Les électeurs de Labarre savent — nous venons de le rappeler — de quelle façon la question a été présentée par M. Vival. Voilà l'autorité du conseiller Fournié, voilà l'influence qu'il met au service des Cadurciens.

Il en a toujours été ainsi : la municipalité n'a pas eu de plus acharnés brouillons que les Cagnac, Rous et

Fournié; la ville de Cahors n'a pas eu de plus acharné adversaire au Conseil général que M. Vival. Mais il y a mieux.

Les Ecoles

Cahors — Saint-Georges et les Sections

Un beau jour, le zèle des anabaptistes, Cagnac, Fournié, Rous, pour les écoles de la ville s'évauilla. Cagnac, exécuté en pleine réunion publique, au théâtre, pour avoir ses enfants dans les écoles congréganistes, avait déclaré que s'il ne les mettait pas dans les écoles publiques c'est parce qu'elles étaient en trop mauvais état.

Ont-ils fait quelque chose pour remédier à l'état lamentable de l'école de la rue Fénelon, de l'école Maternelle du Vieux-Palais et à l'état de délabrement de l'école de la rue du Lycée? NON. Ils ont empêché la municipalité d'agir.

Si on les avait écoutés, l'école de filles de la place Thiers aurait été transférée au Carmes sans presque aucune réparation.

On se rappelle la « fameuse délibération » dite des 3 Conseillers, signée à domicile. — Un Conseil municipal qui s'adresse une délibération à lui-même ! C'est au moins étrange. Elle fut toute chaude présentée par le citoyen Cagnac à M. Mazières, qui en resta estomaqué. — Ces MM. avaient poussé la déférence jusqu'à ne pas le prévenir.

Quel demandait-on? La création d'une nouvelle école de garçons et la construction des écoles de Bégous, St-Henri, Lacapelle, la Rozière et St-Cirice.

St-Georges était totalement oublié. M. Mazières protesta contre l'oubli qu'on faisait de St-Georges.

A ce sujet, nous protestons à notre tour dans le Journal du Lot, ce qui décida les électeurs de St-Georges à faire une pétition contre les termes de laquelle M. Fournié protesta même en séance publique du conseil municipal.

Mais peu après voyant la gaffe commise par eux, les anabaptistes Fournié, Cagnac, Rous réclamèrent la construction de l'école de St-Georges. Seulement ils avaient leur but; c'était de retarder le plus possible l'exécution. Et voilà ce qu'ils firent.

PROJETS DE CONSTRUCTION D'ECOLLES

Des projets furent élaborés à grand fracas, les écoles des sections furent visitées, des rapports furent préparés.

Voici les décisions :

- 1° Construction d'une 2^e école de garçons;
- 2° Création d'une classe enfantine à St-Georges;
- 3° Construction d'une école dans chaque hameau.

Décidément, on ne pouvait que louer le zèle de Cagnac, Rous et Fournié.

Les dossiers furent constitués avec une hâte fiévreuse, envoyés à la Préfecture et de là à Paris pour recevoir une prompt solution.

M. Mazières, en bon administrateur qu'il est, devait bien voir que, sans argent, on n'irait pas loin; mais il ne pouvait soulever aucune objection, ces Messieurs l'auraient encore accusé de tout paralyser — ce qui eût été le comble — et le public, eût été encore... trompé.

Ce qui prouve l'écoeurement de M. Mazières, c'est que, un moment, il a sérieusement songé à se retirer; il allait au devant des désirs du triumvirat qui voudrait bien le débarquer;

Que sont devenus tous ces projets? demandez-le à ces Messieurs, s'ils veulent vous le dire.

En attendant si la Préfecture veut vous ouvrir ses cartons vous apprendrez ceci :

1° Une 2^e école de garçons est créée en principe, mais quand on aura voté une imposition pour la construction de l'école Maternelle des Carmes.

2° Habitants de St-Georges, Une classe enfantine est créée à St-Georges et annexée à l'école de filles de St-Georges.

Or, comme il n'y a pas d'école de filles à St-Georges, on ne peut pas y annexer une classe enfantine.

Vous êtes tout simplement mystifiés par la faute de ceux qui depuis deux ans paralyseront l'administration de notre ville.

Si on veut nous contredire, nous demanderons la publication de la copie certifiée conforme des décisions ministérielles.

EST-CE PRÉCIS ?

Quant à Béguin, St-Henri, Lacapelle, La Rozière, St-Cirice.

Aucune décision. Dans 4 ans si Roux, Cagnac et Fournier étaient encore conseillers, ils iraient de nouveau visiter les emplacements et on recommencerait.

Nos critiques ne vont pas à la municipalité. Depuis le décès ou le départ de 7 ou 8 conseillers, elle était impuissante en face de la droite nationaliste et le groupe des intriguants qui soutenait M. Mazières comme la corde soutient le pendu.

Le fait le plus récent c'est celui-ci : M. Mazières dans la question de l'eau, question importante entre toutes, rendait compte au Conseil Municipal des démarches qu'il avait faites pour aboutir à une solution.

La droite combattait son projet avec d'autant plus de vigueur, qu'elle voulait bâtir son tremplin électoral sur l'eau.

Qui s'est levé à gauche pour soutenir M. Mazières ? personne. Ce n'était pas étonnant que cet homme-là fut découragé.

Ils votèrent pourtant, mais ce fut tout.

Les électeurs de la ville sont aujourd'hui fixés à l'endroit de ces trois Messieurs qui avaient rêvé de jeter bas M. Mazières et de déboulonner M. Costes.

Les électeurs de St-Georges leur doivent de n'avoir pas encore leur école de filles et les électeurs des sections d'être roulés dans les grands prix en ce qui concerne la construction de leur école.

Pour construire, il faut de l'argent ; en a-t-on voté ? Non.

La subvention accordée pour le Collège de filles restera affectée au Collège, conformément à la loi. — Fournier, Cagnac et Rous le savent bien, mais ils n'en soufflent mot.

Passons au transfert du

Fairail des bœufs

Les électeurs de Labarre sont également roulés et ils le seraient bien davantage si on laissait faire leurs caprices aux Fournier, Cagnac et Rous.

Par leur ami — comme ils le disent — Vival, le faubourg Labarre n'aura pas encore l'avenue du Nord : M. Costes, indigné des attaques de M. Vival, l'a déclaré au Conseil général : « C'est un enterrement de 1^{re} classe. »

Si on écoutait Cagnac, savez-vous qu'il y a longtemps que le fairail des bœufs ne se tiendrait plus sur le Champ de Mars ? M. Cagnac en avait demandé le transfert sur les quais, à côté du restaurant Magot, à coté de son domicile.

Il soumit ce projet au Conseil municipal qui le classa purement avec juste raison.

Voilà comment les Fournier, Cagnac et Rous prennent les intérêts des contribuables.

Heureusement le bon sens des électeurs va mettre fin à une comédie qui a trop longtemps duré.

LES AGENTS DES POSTES

M. Cagnac, dans un rapport qu'il fit au Conseil municipal refusa aux sous-agents des postes une demi-journée de repos le dimanche ! Les amis Fournier, Rous et lui trouvaient sans doute que ces braves travailleurs n'étaient pas payés pour se reposer.

A la suite d'une protestation que nous fîmes dans le Journal du Lot, le Conseil municipal de Cahors accorda cependant la faveur demandée par les sous-agents des postes, faveur qui ne légalait nullement les intérêts des cadurciens, et qui était bien due aux excellents sous-agents des postes.

AQUEDUC DE LA RUE DE LA LIBERTÉ

Et l'aqueduc de la rue Clément-Marrot ? Est-ce une bonne ou mauvaise opération ? Les entrepreneurs cadurciens trouvent qu'elle a été mauvaise pour eux et leurs ouvriers.

M. Rous, conseiller municipal de Cahors, était le grand directeur de ces travaux de construction ; pendant ce temps les entrepreneurs et leurs ouvriers se reposaient.

Depuis qu'il est conseiller municipal, M. Rous n'a-t-il jamais fait des transports de toute sorte pour le compte de la ville ?

Hyménées

Mardi matin a été célébré le mariage de M. Paul Veillon, secrétaire général de la Préfecture avec Mlle Héli-Devals, fille du Préfet du Lot.

Une foule nombreuse d'amis des deux familles assistaient aux diverses cérémonies, et ont apporté aux jeunes époux l'expression de leur sympathie.

Nous sommes heureux à notre tour d'adresser à M. et Mme Veillon nos plus sincères vœux de bonheur.

Conférence Socialiste

Hier soir a eu lieu au théâtre, devant plus de 800 électeurs, la conférence socialiste que nous avons annoncée du citoyen Myrens.

Le citoyen Marmiesse qui présidait assisté des citoyens Dézes, Marty, Alaux, a donné connaissance à l'assemblée du refus des nationalistes cadurciens de se rendre à la réunion.

Le citoyen Myrens, après avoir répondu aux attaques dirigées contre lui par M. Vindex du Quercinois, a

développé le programme économique du parti socialiste.

L'abondance des matières ne nous permet pas de rendre compte de cette conférence qui a obtenu un très vif succès.

Le talent du conférencier dont la parole est vive, nette et précise, a été très grand.

Le citoyen Myrens a vivement engagé les électeurs cadurciens à voter pour la liste socialiste, après avoir en passant salué de bonne façon l'ex-socialiste Cagnac.

L'intervention de l'abbé Magne a permis au citoyen Myrens de se faire applaudir à nouveau dans une vigoureuse réplique.

Suite d'un accident

Le malheureux employé qui fut victime de l'accident que nous avons relaté mardi, est mort mardi soir.

Deux Réponses

Notre tirage étant aujourd'hui très élevé, nous avons dû mettre sous presse avant midi.

A 11 heures nous recevons deux lettres, de MM. Fréjaville et Vincens. Nous sommes dans l'impossibilité absolue d'insérer aujourd'hui ; ce sera pour samedi.

L'un de ces Messieurs, M. Vincens, nous donne un brevet de courtoisie. Nous l'acceptons volontiers, nous avons conscience de le mériter, aussi déclarons-nous loyalement que nous n'entendons aucunement attaquer nos adversaires dans leur personnalité ; mais les hommes publics nous appartenant ; nous gardons sur leurs opinions et leur attitude politique notre entière liberté d'appréciation.

Union littéraire et artistique

JEUX FLORAUX 1904

L'impartialité et la bonne foi dont firent preuve l'an passé, le jury des Jeux Floraux en attribuant ses notes, le bureau de l'Union littéraire et artistique en distribuant les récompenses, portent aujourd'hui leurs fruits.

Du mois de février au mois d'avril deux cent dix-huit manuscrits sont parvenus au secrétariat général. Quand on songe au résultat de l'an dernier on ne peut s'empêcher d'applaudir à celui d'aujourd'hui qui montre que l'entreprise est excellente, qu'elle peut se continuer et jeter sur la ville qui l'a fait naître une réputation susceptible de grandir encore.

Pendant que MM. les jurés « épluchent » avec la conscience qu'on leur connaît, vers et périodes, le bureau prépare sa fête de fleurs enfantines qui procura tant de joie aux bébés et aux mamans de notre ville et qui aura lieu cette année le 5 juin si le temps le permet.

L'expérience instruit : on parera à certains petits défauts qui gâtèrent un peu l'an dernier le charme de cette manifestation artistique, mais ne lui enlèveront cependant rien de sa poésie et de sa gaieté.

Comme précédemment, des jouets seront distribués aux bambins et divers jeux récréeront fillettes et garçons pendant que les mélodies d'un excellent orchestre charmeront auditeurs et auditrices.

Pour être complets, disons que la distribution des récompenses des Jeux-Floraux sera présidée le matin au théâtre par une personnalité littéraire bien en vue, et que le soir un bal réunira sur les Allées Fenelon arrachées à l'obscurité par des illuminations, feeries amateurs et amatrices de danses.

Le placard de dernière heure

Le triumvirat aurait obtenu la promesse d'un placard de « solidarité ».

Soit. M. Costes et ses collègues ne pouvaient refuser une consolation aux sacrifiés.

Nous précisons quand le placard sera connu, et s'il y a lieu.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montrattier. — M. Giles, candidat républicain ouvrier, adresse aux électeurs l'appel suivant : Citoyens, nul par des sentiments de solidarité sociale, je me présente librement à vos suffrages.

Je me dispenserai de vous faire un long programme politique : vous me connaissez, c'est de longue date que je suis un démocrate convaincu.

Si je suis votre élu, je marcherai toujours comme par le passé à l'avant-garde républicaine avec cette devise : Justice et Solidarité. Je serai le défenseur infatigable de la classe ouvrière qui est menacée de plus en plus par le chômage, par la concurrence ; je soutiendrai la cause des petits, des humbles que la maladie, la vieillesse accablent de misères et qui sont forcés alors de tendre la main, sont obligés de se courber comme des esclaves devant les puissants.

Prochainement des questions intéressantes la classe ouvrière vont être agitées. Si je suis élu votre je m'efforcerai de défendre vos intérêts non sans prendre vos avis par des réunions, car je veux que le peuple soit consulté sur toutes questions qui l'intéressent et qu'il ne soit pas traité de quantité négligeable.

Ouvriers de la ville et des champs, méfiez-vous des paroles et des promesses trompeuses, que des intéressés ne manquent pas de vous faire entendre ; Montrez que vous êtes des hommes libres qui voulez l'émancipation des esprits, et le triomphe des idées de justice et de progrès !

Citoyens, allez en masse au scrutin : et votez pour ma candidature républi-

caine ouvrière que je présente à vos libres suffrages.

Vive la république démocratique et sociale !

GILES.

St-Caprais. — La situation.

Depuis plusieurs semaines, les énergumènes de toutes les réactions coalisées ne cessent de tramer, par de sottises combinées, les plus stupides complots contre les intégrés du Conseil municipal qui ont conscience d'avoir bien rempli leur mandat en sauvegardant de leur mieux les intérêts de leurs électeurs.

On a vu ces ambitieux pactiser, dès la première heure, avec la réaction et opposer à la liste de l'honorable M. Florenty, maire, dont les services rendus à sa commune et à ses administrés ne se comptent plus, une liste dont la composition hétérogène ne peut pas être prise au sérieux.

Ces candidats, recrutés péniblement, sont tous cléricaux, réactionnaires, nationalistes. Tous les moyens leur sont bons pour arriver à leurs fins : ils vont jusqu'à réconcilier de mortels ennemis pour satisfaire leurs rancunes.

A Saint-Caprais, c'est le pacte Fourrés-Français, l'union de deux candidats qui n'ont jamais eu d'autre devise que celle des anciens rois : « Diviser pour régner » et marcher en commun pour livrer bataille par derrière aux républicains qui n'ont d'autre souci que le sort si digne d'intérêt de ces braves travailleurs dont le seul rêve est fait de paix, d'union et de concorde.

Où, Electeurs, vous avez bien jugé quand, navrés de voir ce pacte, vous l'avez réprouvé.

Tenez-vous prêts à apprécier, à sa juste valeur, cette union.

Réservez un échec sérieux à ces orgueilleux qui rêvent honneurs, gloire, et veulent surtout satisfaire leurs rancunes.

Dites-leur que leur place n'est pas au Conseil municipal.

Où, vous saurez faire tout votre devoir, déjouer les manœuvres de ces candidats qui ne veulent des honneurs que pour enchaîner le peuple. Vous êtes trop clairvoyants pour ne pas rester libres et pour vous laisser prendre au piège qui vous est tendu.

Et comme toujours, et comme en 1900, vous irez tous aux urnes avec le souci de faire une bonne action et, comme un seul homme, vous voterez la liste entière de ces hommes aux idées larges, justes et généreuses, qui ne plaignent ni leur temps, ni leur peine pour rendre service et être utiles à leurs concitoyens.

Pas de défiances, Citoyens, vous qui êtes les amis de l'ordre ; levez-vous contre ceux qui cherchent à vous asservir.

Et dimanche la victoire sera à nous !

Vive la République !

UN GROUPE DE RÉPUBLICAINS.

Aujols. — Ruses à déjouer. — Tous les mauvais cas sont niables ; notre Jean-Louis le sait bien ; aussi, ne s'en prive-t-il pas.

Tendant, tout le monde a vu les choux plantés dans le cimetière, 10 et 20 témoins peuvent l'affirmer.

L'instituteur n'a que 7 ou 8 élèves, dit-il, la encore il ment, car, il sait très bien qu'il en a 15. Et puis, s'il n'y a pas d'enfants à Aujols, qu'y peut-il ? Veut-on l'en rendre responsable ! Qu'il cite donc un seul élève ayant quitté l'école pour aller dans une autre !

C'est un mensonge que de dire qu'il faut lui payer 150 fr. par an d'office. La vérité, c'est que l'instituteur, obligé de louer pour loger ses meubles, demanda une indemnité de 50 francs et cela sur l'avis même de M. le maire qui dit publiquement : s'administration vous accorde une indemnité, la commune est assez riche pour vous payer (sic). Ayant fait traîner la construction de la mairie, c'est 50 francs multiplié par 3 ans qu'il a fallu donner. Voilà le résultat de ses caprices ; mais aujourd'hui, la commune n'a plus rien à lui donner.

Notre Jean-Louis trouve l'instituteur trop payé ; avec le quart, dit-il, ce serait suffisant. C'est cela, l'instituteur doit être tenu dans la misère pour pouvoir mieux l'asservir ! Voilà l'homme !

Pour ce qui est de sa déposition dans le procès que fit Jean-Louis à sa femme, l'instituteur ne fit que son devoir ; il dit simplement ce qu'il savait.

Quand l'ex-maire parla de la présence de M. Gailhac au café Bach lors de la bagarre, il oublie de dire que l'instituteur était l'invité des conscrits et de leurs parents ; qu'il n'y eut qu'une condamnation et que ce fut un des amis du maire qui fut condamné malgré l'appui de Jean-Louis.

Il est rusé notre homme, car il attend à la veille des élections pour essayer de réfuter les articles parus depuis 2 longs mois, afin qu'on n'ait pas le temps de relever ses allégations. Peine perdue, mon cher ! Tu as beau ruser, les électeurs voient clair dans ton jeu ; tu t'abs-tiens au premier tour pour ne pas nuire à ta liste avec le secret espoir d'être sur les rangs au deuxième tour si tes amis tiennent la corde.

Espérons que les électeurs sauront déjouer cette ruse en votant en masse pour la liste opposée dite de conciliation, de paix et de concorde.

En terminant, j'engage M. Gailhac, si c'est lui qui écrit, à répondre à ces élucubrations mensongères, que par le plus profond dédain.

Un Aujolais indigné.

Lauzès. — M. Delfau, conseiller sortant, adresse aux électeurs la circulaire suivante :

Mes Chers Concitoyens,

Dimanche 1^{er} Mai, vous êtes appelés à élire votre Conseil Municipal. Au moment où paraîtront ces lignes, peu de temps vous séparera de cet acte grave et solennel.

Une liste de 10 noms, sur laquelle je figure, a été distribuée mardi à certains électeurs de la commune. J'affirme de la façon la plus formelle que je suis étranger à la formation de cette liste. Je n'en suis ni l'auteur ni l'instigateur ; je proteste énergiquement contre l'inscription de mon nom, et me propose d'en poursuivre la répression.

Mes Chers Concitoyens,

Electeurs,

A la veille de la lutte, il ne doit pas y avoir de division, le Conseil devrait marcher uni et discipliné ; c'est ce qu'il fera. Cette année la lutte sera vive, car beaucoup de candidats, dit-on, sollicitent vos suffrages.

Ce sera à vous, à faire un choix judicieux, en choisissant des hommes capables de bien vous représenter, c'est-à-dire, sachant bien gérer et administrer les intérêts de la commune.

Electeurs. — Il y a 4 ans, j'ai sollicité vos suffrages ; par une majorité imposante et dont je suis fier, vous m'avez fait votre élu ; au sein du Conseil municipal, j'ai conscience d'avoir fidèlement rempli mon devoir ; j'ajoute que j'ai assisté à toutes les séances, et pris la parole chaque fois que j'en ai eu l'usage.

Aujourd'hui, mes chers amis, je viens vous demander le renouvellement de mon mandat.

Vous voterez sans haine, sans vengeance, sans parti-pris, en hommes libres et indépendants.

Si vous m'accordez de nouveau votre confiance, je soutiendrai de toutes mes forces les intérêts de la commune.

Nous sommes à la veille de régler avec l'entrepreneur de la Caserne de Gendarmerie. Si je suis votre élu, je défendrai de toutes mes forces vos intérêts, en exigeant que la commune soit indemnisée, pour le retard apporté par l'entrepreneur à terminer ces travaux. J'estime que l'entrepreneur a manqué à son devoir, en ne faisant pas ces travaux dans les délais voulus, il doit en supporter les conséquences.

Electeurs. — La commune de Lauzès dispose d'une somme importante, destinée à la construction des chemins vicinaux.

Je demanderai, si je suis votre élu, que cette somme soit employée, partie au village de Lacabanes, et partie au village de Bourbot, de façon à ce que les propriétaires de ces villages aient des chemins praticables, leur permettant la bonne exploitation de leurs propriétés.

Electeurs. — Je fais appel à vos libres suffrages ; le bulletin de vote est une arme entre vos mains, sachez vous en servir, personne ne peut vous imposer sa volonté, vous n'êtes les domestiques de personne. Aussi vous voterez en hommes conscients et libres, et m'accorderez votre suffrage qu'à eux qui le méritent.

Electeurs. — Si vous votez pour moi, j'emploierai tout ce que j'ai d'intelligence, de force et d'énergie à la défense des intérêts de notre chère commune de Lauzès. Voilà, à mon avis, le vrai rôle du Conseiller municipal.

Electeurs. — Dimanche, vous me jugerez, vous direz si vous ne croyez digne et capable de vous représenter au sein du Conseil municipal.

Consentir d'avoir fait mon devoir, j'ai confiance en votre verdict.

Aux urnes et pas d'abstention.

ALCIDE DELFAU.

Sabadel-Lauzès. — Elections municipales (suite). — La commune de Sabadel est-elle au moins pacifiée ? Pas le moins du monde. Les catholiques sincères souffrent intérieurement de cette atteinte portée à leur religion et les républicains, écorchés, se demandent quand cessera-t-elle la population, aveuglée et indignement trompée, prendra le balai libérateur.

Et pendant ce temps, que deviennent les affaires communales ? se qu'elles peuvent. Les fontaines publiques, le ruisseau, les lacs ressemblent plutôt à des cloaques qu'à des réservoirs d'eau. Les ponts s'écroulent, tout est en souffrance.

Jamais un sou de subvention n'est demandé pour les réparations les plus urgentes : nous sommes trop fiers pour demander quoi que ce soit.

Le budget de la commune doit faire face à tout et il n'a aucune ressource depuis que les communaux ont été vendus.

Autrefois, nous avions une belle plantation de noyers communaux ; aujourd'hui, tout cela a disparu et on n'a rien mis à la place.

Un père de famille qui administrerait ainsi le bien de ses enfants serait interdit.

Le Quercinois du 19 avril publie l'entrefilet suivant :

« Sabadel — Les élections — Les rages d'écouter de Sabadel-Lauzès ont beau s'agiter, ils en seront pour leurs peines ; les électeurs resteront fidèles à leurs vrais amis et la liste Bastide l'emportera haut la main. »

Je ne sais pas si la prophétie du Quercinois se réalisera ; mais ce que je sais bien, c'est que les républicains feront toujours leur devoir. Ils ne cessent de crier casse-cou, jusqu'à aujourd'hui la population de Sabadel, ouvrant enfin les yeux, répudiera définitivement ceux qui depuis plus de 30 ans ne cessent de lui faire espérer une restauration bonapartiste et sacrifier la commune à leurs ressentiments politiques.

Elle enveloppera dans la même réprobation ceux qui n'ayant ni idéal politique ni convictions religieuses se servent du « Temple et de l'Eglise » comme marche-pied à une ambition malsaine.

« Qui sème le vent récolte la tempête » dit un proverbe. La coalition bonapartiste-cléricale de Sabadel l'apprendra un jour.

En attendant, les républicains feront leur devoir à l'égard de leurs amis ; ils chercheront à éclairer leurs adversaires par une méfiance aveugle éloigne d'eux ; mais ils n'emploieront jamais les procédés qu'ils réprouvent chez leurs adversaires.

LASSAGNE.

P. S. — On nous apprend que les gendarmes quittent définitivement Sabadel le 28 avril.

Les réactionnaires peuvent être fiers de leurs exploits.

Cinq familles qui quittent la commune, où elles vivaient depuis plus de 50 ans !

Oh ! la bonne politique M. Massip ! Oh ! la bonne administration M. Bastide !

C'est le moment d'acheter la caserne de gendarmerie pour en faire un « Temple ».

Vous aurez la satisfaction de faire élire votre liste au Conseil municipal, dites-vous, soit. Mais les électeurs, qu'est-ce qu'ils auront eux ?

L.

Sénallac. — Trois candidatures républicaines sont connues. Voici les appels adressés aux électeurs :

Mes chers concitoyens,

Invité par des amis sincères à poser ma candidature aux élections municipales du 1^{er} mai, je ne puis que céder de bonne grâce à leurs vives instances.

Je viens donc solliciter vos libres suffrages, vous assurant d'avance que vous pouvez compter sur mon dévouement pour me rendre digne du mandat qui me serait confié.

Voici le résumé de mon programme : Prendre en sérieuse considération le sort des malheureux et des vieillards ; veiller avec un soin jaloux à l'emploi des deniers publics ; renoncer au superflu et s'occuper sérieusement du nécessaire ; avoir de la sollicitude pour tous et la prodiguer avec une égale justice ; répartir équitablement les charges publiques et distribuer sagement les fonds d'assistance ; travailler avec persévérance à la prospérité de la commune par l'union et la fraternité.

Si je suis votre élu, vous vous rallierez à mon drapeau dont la devise sera : « Tous pour un, un pour tous ».

J'ajoute que, quel que soit le résultat, vous me trouverez toujours disposé à vous rendre service dans la mesure de mes forces.

J.-H. CONTIVAL.

Mes chers concitoyens,

Je pose ma candidature au Conseil municipal sans parti pris et sans rancunes. Si vous daignez m'accorder votre confiance, je m'efforcerai de me rendre digne du mandat en m'associant à tous mes collaborateurs pour travailler au bien-être d'un chacun par la justice, le droit et l'équité.

Me voilà donc sur les rangs et j'attends votre verdict.

RIGOUTE André.

Mes chers concitoyens,

Sollicité par plusieurs de mes amis d'avoir à poser ma candidature au Conseil municipal, je ne puis décliner cet honneur.

Me voilà donc sur les rangs, heureux de recueillir le libre suffrage des électeurs qui voudront bien m'honorer de leur confiance.

Né au milieu de vous, je n'ai pas de programme à faire pour me faire connaître. Seulement je tiens à vous dire que si je suis votre élu, je ne ménagerai ni ma peine ni mon temps pour remplir strictement et rigoureusement mon mandat. Dans toutes les réunions, je saurai discuter froidement et sans parti-pris, je voterai toutes les réformes locales reconnues nécessaires. Je ne manquera pas de m'efforcer de me rendre utile pour rendre la commune prospère.

Tel est mon programme.

POUJADE Jean, maçon.

St-Cernin. — Nous recevons ce matin une assez longue communication relative aux élections municipales.

Elle nous arrive trop tard pour trouver place en entier dans nos colonnes, littéralement encombrées.

Nous en donnons le passage essentiel. Après avoir protesté contre les attaques dont ils sont l'objet, les soussignés disent :

« On nous dit que nous n'avons rien fait depuis huit ans. »

Nous devons répondre à tant d'audace. Voici donc notre bilan :

En 1896, nous primes la commune avec 23 centimes additionnels. Nous n'avions en caisse que mille francs environ dont 700 fr. destinés à l'achat d'une croix. La caisse des chemins vicinaux était à sec. Enfin, nous devons 700 fr. au Crédit Foncier pour la construction du préau de l'école de garçons.

Aujourd'hui la commune est imposée seulement de 15 centimes bien que la valeur du centime ait diminué de 10 fr. par suite du dégrèvement de la cote mobilière.

Nous avons en 1898 fait pour 300 fr. de réparations à l'école de filles et en 1899 pour pareille somme à l'école des garçons, soit en tout 600 francs.

Nous avons payé l'acquisition de trois croix, au lieu d'une, soit 400 francs.

Nous ne devons plus rien au Crédit Foncier.

Enfin nous avons en caisse le double de ce que nous y avons trouvé.

Que pourrions-nous faire de plus avec un budget dépourvu de ressources !

Chers électeurs,

A des accusations stupides nous répondons par des faits et des chiffres. C'est à vous de discerner où est la franchise et la sincérité.

Qu'on sache bien que nous mettons nos adversaires au défi de contester ce que nous venons d'affirmer, et de soutenir publiquement certains bruits qui tendraient à vous faire croire que nous avons puisé dans la caisse communale à l'occasion d'une mission et de la visite de l'évêque.

Vous soutenir de pareils faits, c'est réellement faire peu de cas de votre croyance, c'est aussi vouloir nous montrer sous un aspect politique qui n'est pas le nôtre, vous le savez bien, c'est surtout faire une basse besogne qui expose les auteurs à de prochaines représailles.

Vous voterez donc, chers électeurs, en hommes éclairés et libres, fiers de votre indépendance, mais soucieux du lendemain.

C'est avec une entière confiance que nous attendons votre verdict.

Durand, Jean, notaire.

Lompech, Auguste.

Mathaly, Basile.

David, Paul.

David, Léon.

Destrel, Jean.

Roques, Baptiste.

Raffy, Louis.

Causanel, Amaranthe.

Tous maire, adjoint et conseillers sortants.

Castelfranc. — Les candidats républicains de Castelfranc adressent l'appel suivant aux électeurs :

Electeurs de Castelfranc,

Vous êtes appelés à élire votre conseil municipal.

Deux listes seront en présence. Une de progrès Républicain.

L'autre rétrograde.

Nous sommes pour le progrès.

Nous voudrions que la situation du travailleur fût améliorée. Nous lui voudrions une retraite qui lui permette une vie honorable quand viendra l'heure de la vieillesse et c'est ce que réalisera certainement la République si elle est

rets de la démocratie en général, et de la commune en particulier.

Quels sont les avantages que notre commune a retirés depuis déjà bien longtemps !

Quelle est la considération dont elle jouit ?

Parle-t-on de Duravel ? Ecoutez : « C'est une des communes les plus rétrogrades du département, il n'y a rien à faire. »

Les gens votent comme le désire M. un Tel ou M. tel autre et le résultat est toujours contraire au Gouvernement qui représente les idées et les aspirations générales du pays. »

Aussi, tandis que d'autres communes se voient favorisées, nous n'obtenons rien !

Citoyens ! Tant que nous aurons une municipalité rétrograde ; tant que nous n'aurons pas substitué aux hommes de recul, des hommes de progrès, de sincères républicains, Duravel restera ce qu'il a toujours été : « une cité rétrograde où il n'y a rien à faire. »

Vous ne voudrez pas que, par votre faute, la commune soit ainsi tournée en dérision et, par votre vote, vous assurerez la victoire des républicains sincères.

Vous pouvez, si vous le voulez, et nous sommes certains que ce sera votre volonté, atteindre ce résultat. Après avoir vertement relevé ceux qui vous priaient à titre de service personnel, pour faire plaisir, de voter pour Pierre, Jacques ou Guillaume, vous votez pour ceux dont les principes politiques vous sont connus, pour ceux qui portent haut et ferme le drapeau républicain et qui veulent faire triompher nos revendications communales.

Un groupe de paysans.

Arrondissement de Figeac

Puybrun. — Pas d'équivoque. — Les élections municipales de cette année, auront une grande importance non seulement au point de vue du gouvernement d'action républicaine présidé par l'honorable M. Combes, mais aussi au point de vue de la politique française.

Aussi les partis rétrogrades le savent fort bien ; ils n'hésitent devant aucune intrigue ni aucun sacrifice, pour arrêter le magnifique élan républicain qui emporte actuellement les cohortes de la Démocratie.

La réaction cléricalde de Puybrun, notre illustre capitaine Fracasse en tête, s'agit de nous faire pour réunir en un seul faisceau tous les anciens débris du parti sans nom ; les Nationalistes, les Bonapartistes, les Clericux et quelques Républicains égarés ne formeront qu'un seul bloc pour donner l'assaut final à la République radicale, réformatrice et vraiment laïque.

Electeurs républicains, méfiez-vous : vous verrez figurer sur la liste de nos adversaires des gens qui prendront le masque républicain pour mieux nous tromper. Vous y verrez des défréqués de tous les partis ; des anciens radicaux repentants, des soi-disant républicains qui, dans l'intimité prétendent qu'un vrai républicain ne peut être honnête ; des socialistes révolutionnaires qui voutaient en 1893 pour le candidat Lacambre et, qui maintenant usent de toutes les flagorneries auprès de nos grands chefs réactionnaires pour obtenir un mandat de Conseiller municipal. Electeurs républicains, il faut démasquer et combattre ces politiciens traîtres et perfides, si vous voulez vous débarrasser du hobeau mouveigneur qui préside aux destinées de notre chère commune et que les petits et les humbles ne peuvent aborder qu'en tremblant.

Un Comitard.

Voici l'appel aux électeurs républicains adressé par les candidats :

Chers Concitoyens, Pour la deuxième fois, le Comité Radical fait appel à vos suffrages.

Vous connaissez tous la situation politique à Puybrun.

D'un côté, la réaction sous toutes les formes : partisans des régimes déchus, nationalistes, anciens républicains qui ont abandonné leur drapeau pour se ranger timidement sous la bannière cléricalde ; tous partisans de l'obscurantisme, qui voudraient tenir comme autrefois vos fils dans l'ignorance pour mieux les asservir.

De l'autre côté, le Comité composé de bons et loyaux républicains, partisans de toutes les mesures de progrès social et qui lutte depuis sa formation contre toutes les injustices, toutes les inégalités.

Electeurs, Au travail on connaît l'artisan. Qu'a fait depuis 4 ans notre municipalité ?

Rien. C'est grâce au Comité et malgré l'opposition latente et systématique de la municipalité, que s'est faite l'ouverture de l'école laïque de filles, que nos trois écoles ont obtenu du matériel scolaire, qu'une distribution plus large a été obtenue par les indigents.

Quant au chemin du Mas de Borie, il sera payé en entier de nos deniers, grâce à une négligence coupable et incompréhensible.

Electeurs, Si vous nous honorez de votre confiance, nous nous efforcerons, par nos relations avec nos hommes politiques et le Comité exécutif du parti républicain radical, d'obtenir pour notre chère commune, tous les avantages dont elle est privée depuis si longtemps.

Vainqueurs ou vaincus, nous resterons toujours debout, pour les luttes futures.

Vive la République démocratique et sociale !

1. Baffara Basile, conseiller sortant.
2. Barot Joanny, conseiller sortant.
3. Vidal Jean, ancien conseiller.
4. Labrousse Blaise, ancien conseiller.
5. Péguiré Baptiste, ancien conseiller.
6. Valette Joseph, ancien conseiller.
7. Véder Blaise, ancien conseiller.
8. Delmon Eloi, forgeron.
9. Soulié Léon, propriétaire.
10. Vidalié Alexis, maître d'hôtel.
11. Aresté Jean, propriétaire.
12. Laussac Ambroise, propriétaire.

Vu : LE COMITÉ.

Cajarc. — On nous écrit :

Cajarc a appris avec joie la retraite du citoyen Cassayre et le parti républicain allait savoir gré au président du comité des treize de son désistement, s'il n'apprenait en même temps le coup de théâtre qui se prépare. Samedi prochain, aura lieu à l'hôtel de la Croix-Blanche, un banquet sous la présidence de M. le Préfet du Lot, avec le bienveillant concours de M. le Député Vival et de M. le conseiller général Larnaudie, pour recommander aux républicains établis une liste dont M. Cassayre sera le chef !

L'union républicaine n'a pu se faire, c'est entendu. — et nous établissons plus tard les responsables — mais d'ores et déjà, nous tenons à dire combien les démocrates cajarcis sont navrés d'une telle manœuvre. Ils demandent à connaître les raisons qui poussent M. Vival — à qui ils ont toujours donné leurs suffrages — à venir adorer ce qu'il a brûlé autrefois ? Nul n'ignore en effet que M. Vival fit autrefois et à bon droit, rayer de la liste des experts des tabacs, le citoyen Cassayre, nommé par le néfaste Rousset.

D'aucuns prétendent que M. le Député Vival, prévoyant les luttes futures, cherchait simplement à augmenter dans son arrondissement, le nombre des partisans du bloc sénatorial... actuel !

Un électeur.

La réunion d'hier. — Réunion du comité hier, sous la présidence de M. Cassayre.

Deux adhésions d'abord, puis discussion de la liste des candidats. Après appréciations diverses sur divers noms, on demande quelques explications sur la radiation de M. Taurand, d'abord acceptée à l'unanimité. M. Bessodes trouve étrange que candidat le matin, M. Taurand ne figure plus le soir sur la liste.

M. le Président répond que la commission a jugé utile de rayer M. Taurand.

M. Bessodes insiste et demande les raisons.

M. Cassayre finit par reconnaître que c'est pour obéir à des injonctions supérieures et étrangères, mais s'en tient là.

M. Bessodes propose un blâme à la commission ; six membres seulement sont de son avis.

On décide ensuite de maintenir la liste telle qu'elle est établie sans supprimer un nom de Gaillac.

Aux électeurs d'apprécier l'indépendance de ce comité.

Aynac. — Aux électeurs. — Electeurs, l'heure décisive approche, dans deux jours, vous allez être appelés à nous venger des calamités indignes, que quelques énergumènes peu scrupuleux ont répandus sur nous :

Vous les voyez encore à l'œuvre, et pour les besoins de leur cause, cachant leur perfidie ; les uns s'abaissent à venir vous tendre une main hypocrite, les autres fréquentent assidument les débits de notre localité, tandis que naguère encore, ils ne transportaient jamais leurs pénates à Aynac.

Avec cette effronterie, qui leur est habituelle, ne les voyez-vous pas à chaque nouvelle élection, chercher à vous induire en erreur, vous répéter sans cesse, que, désormais les institutions républicaines ont vécu et que les candidats cléricals vont sortir victorieux de la lutte.

Victimes de leurs passions politiques, vous avez été trompés bien souvent, et après chaque consultation du pays, vous avez vu malgré eux, sortir la République plus forte et plus prospère.

Honteux d'avoir été pris au piège, vous vous promettiez le lendemain, de ne plus être leurs dupes. Aujourd'hui encore, et par les mêmes procédés, ils tentent un dernier assaut. Sortons donc de notre léthargie, ne soyons plus inconsciemment, les victimes de leurs noirs desseins, il est temps de donner à la commune le bien-être et la prospérité auxquels elle a droit.

Songez donc aux fautes et aux déboires que nous ont valu des municipalités incapables et réactionnaires.

N'est-ce pas par la faute et le désintéressement d'une municipalité réactionnaire, si les deux notariats que nous avions autrefois à Aynac, ont été transportés l'un à Lacapelle, l'autre à Thémies... N'est-ce pas par le même désintéressement, que la perception que nous avions aussi, est aujourd'hui à Thémies... N'est-ce pas par la faute d'une municipalité réactionnaire aux ordres de notre marquis, si le champ de foire et plusieurs chemins publics, sont aujourd'hui en sa possession, ce qui cause à la commune un grand préjudice... N'est-ce pas toujours la faute d'une municipalité réactionnaire si le bureau de poste qui nous était destiné, a été placé à Leyme.

N'est-ce pas la faute d'une municipalité incapable et réactionnaire, si notre réseau vicinal n'est pas terminé depuis plus de 15 ans, alors que l'administration offrait de grands avantages pour les faire construire (65 pour 0/0).

Ces fonds ayant été retirés depuis, notre réseau est resté en souffrance... Sachez électeurs que l'administration républicaine s'intéresse à nous, car voyez l'empressement qu'elle a mis à subventionner notre syndicat dont tout le monde pourra faire partie et qui va devenir prospère.

D'autre part, l'acte de solidarité que vient d'accomplir M. le maire, par le don qu'il vient de faire à la société, ne nous impose-t-il pas notre reconnaissance ? N'est-il pas de notre devoir à tous de nous grouper autour de lui pour l'aider à tenir haut et ferme l'étendard de la démocratie et par notre bulletin de vote le venger des injures qui lui sont adressées.

Vous verrez par la suite, que secondé par les pouvoirs publics sans lesquels, vous ne l'ignorez pas, il n'est guère de chose possible, il régnera dans notre commune une ère de paix et de progrès que nous n'avons pas connue jusqu'ici, et à laquelle nous serons tous fiers d'avoir contribué.

Mais, pour arriver à ce résultat, chers concitoyens, il ne faut pas perdre

de vue, que, non seulement vous devez voter pour M. le maire, mais aussi pour tous les hommes qui composeront sa liste, et auxquels il aura accordé sa confiance.

N'oublions pas surtout que nos adversaires ne négligent rien pour arriver à assourdir leurs passions politiques et que tous les moyens leur sont bons... La fin disent-ils justifie les moyens.

Soyons donc unis en votant comme un seul homme, et dans un élan de fraternelle solidarité, allons aux urnes, aux cris de :

Vive la République !
Vive M. Vayssières !

Un groupe de républicains.

Nos amis sont abominablement diffamés par d'ignobles placards distribués dans la commune.

L'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer la réponse à ces ignominies. Le « coq du village » ne triomphera pas longtemps cependant ; car les électeurs ont fait bonne justice de ses petites saletés et ils lui montreront dimanche le cas qu'ils font de ses calomnies.

St-Céré. — Elections municipales. — Nous recevons une note émanant d'un groupe de républicains radicaux indiquant aux électeurs de St-Céré que leur devoir est de ne voter au 1^{er} tour que pour les 25 sincères républicains qui lors de la consultation des conseils municipaux sur les congrégations ont carrément fait leur devoir.

On verra ensuite au scrutin du ballottage.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de nos feuilletons.

Arrondissement de Gourdon

Thégra. — Réponse à un anonyme de la « Croix ». — En réponse aux grossièretés et aux mensonges d'un article inséré dans le journal la Croix du 24 avril, et ayant trait à la construction d'une école laïque de filles à Thégra, je proteste publiquement contre certaines insinuations, trop intéressées pour ne pas être malveillantes.

« Notre maire et ses amis, écrit l'anonyme correspondant de la sainte » feuille, ont chassé les religieuses et fermé l'école libre, pour le seul plaisir de faire le mal et d'embêter leurs adversaires. »

Est-il possible d'être plus méchant ou plus bête ! et faut-il connaître la mentalité des lecteurs habituels du pieux journal pour leur servir de pareils ragots ?

On comprendra aisément que le maire n'a pas les moyens de faire ouvrir ou fermer une école ; que les lois se font pas à Thégra mais au Parlement ; que dans toutes les communes, l'Administration oblige les municipalités à construire ou aménager des locaux, pour y donner un enseignement laïque, gratuit ; que l'autorité qu'on veut bien me donner à la veille d'un scrutin est une faiblesse de circonstance ayant pour but de nuire au parti républicain dans la commune.

Le correspondant continue sur ce ton, ajoutant que « en toute justice, c'est nous » que trahit ou imbécile de maire et ses amis, qui devraient supporter la dépense de construction de cette école puisque c'est eux qui nous l'ont imposée sans nous consulter. »

Par délibération du 22 décembre 1901 la construction de cette école fut reconvenue nécessaire et votée en principe par tous les membres du conseil municipal, choisissant comme emplacement la place publique en y comprenant même, au besoin, une partie de la mairie.

Par cette même délibération, le maire fut chargé de faire dresser les plans et devis de cette construction, lesquels furent présentés au conseil municipal le 4 mai 1902 et approuvés par délibération municipale de ce jour où ont signé au registre : MM. Battut, Rigal, Hérel, Delmas, Bergougnoux, Bissière, Mazayrac, les a-tres membres absents.

On pardonnera au correspondant de votre journal, la lâcheté de se cacher pour vomir de pareilles balivernes aussi mensongères qu'injurieuses, surtout quand il dit que la dépense prévue pour cette construction était de 7.000 et quelques francs s'éleva à 14.000 avant la fin des travaux et que le maire fait ce cadeau à la commune à la veille des élections municipales.

En vérité, la commune devra payer pendant 30 ans 275 francs, et en retranchant de cette somme les 190 francs que coûte le logement pour l'instituteur, l'aggravation annuelle des charges pour la commune ne sera de que 175 francs. Je déje qui que ce soit de dénigrer ces chiffres.

En terminant, « un ami » de la Croix, demande aux électeurs de Thégra s'ils seront assez bêtes pour donner encore leurs voix à un homme qui les traite de la sorte.

Tous les habitants de la commune comprendront, sans se faire un grand effort intellectuel, l'intérêt que peut avoir ce correspondant à m'insulter gratuitement.

Méprisant ses injures anonymes, je n'y répondrai plus : mes actes répondent suffisamment pour moi, ayant eu pour seul but l'intérêt de la commune.

Et maintenant, jugez vous-mêmes, électeurs de Thégra.

Depuis plus de 30 ans que vous m'honorez de vos suffrages, j'ai lutté avec vous loyalement, fermement et au grand jour pour la République !

Depuis 25 ans que je suis maire, je suis resté votre ami dévoué et désintéressé : je n'ai jamais rien demandé pour moi et les miens, et par conséquent rien obtenu.

Choisissez entre nous et nos détracteurs qui s'écachent dans la pénombre de l'anonymat afin de mieux pratiquer la devise si chère aux disciples de Loyola :

Diffamez ! Diffamez ! il en restera toujours quelque chose !

BATTUT,
Maire de Thégra.

Labastide-Murat. — Les candidats républicains adressent l'appel suivant aux électeurs :

Chers concitoyens, Vous êtes appelés, le Dimanche 1^{er} Mai, à renouveler votre Conseil municipal.

Nombre, parmi vous, nous ont répété, qu'il était du devoir des Républicains d'engager la lutte.

Fort de ces encouragements, nous venons vous offrir nos noms et solliciter vos suffrages.

Il importe, nous a-t-on dit, de protester contre la mauvaise administration et l'incurie de la Municipalité sortante, qui, dans ses votes et ses entreprises, a été la plupart du temps, dirigée par l'esprit de parti et des bouderies politiques nuisibles aux intérêts communaux.

L'ingérence d'un sous-ordre, sans responsabilité, imposant à l'avance des délibérations toutes prêtes à une municipalité qui n'ose y contredire, doit-elle être acceptée plus longtemps dans une Commune, chef-lieu du Canton ?

Faut-il tolérer sans murmures, que Labastide continue à s'endetter pour des réparations telles que le moulin légendaire de la Fontaine, la Citerne sans eau de l'Eglise et la confection des Caniveaux, véhicules microbiens des bous de notre Grande Place si parfaitement et intelligemment bosselée ?

A qui fera-t-on croire que la maison brûlée — qui n'aurait dû être réparée que par le Placement du Marché et servir si longtemps de dépôt public ; — a, dans sa destination, d'être classée ruine historique et conservée encore ? On ne persuadera pas davantage à la population éclairée, que dans un revenu communal annuel de près de trois mille francs, il n'est pas été possible de trouver tous les ans, une somme raisonnable, pour l'affecter plus spécialement à nos Chemins ruraux, qui sont dans un état lamentable. On peut dire autant de nos rues et de nos places.

Artisans et ouvriers, Contrairement à nous qui voulons la liberté la plus grande laissée à l'Electeur, on viendra à la dernière heure qu'on voudra à domicile votre bulletin de vote, on usera comme par le passé d'intimidations, de promesses et de menaces ; il nous a été donné déjà de voir à l'œuvre très charitablement, le Clergé allié à la Réaction, pour affamer les caractères trop indépendants. On nous représentera à vos yeux, nous nous y attendons, comme des hommes subversifs capables de fomenter tous les désordres. — A cela, nous répondons à l'avance, que vous devez nous connaître pour de vieux Basidiens fidèles et dévoués à notre petite cité, pères de famille honnêtes, autant que quiconque et nous plaçant exclusivement sur le terrain communal, nous vous disons :

Electeurs, Si nous sommes vos élus, nous prenons l'engagement de veiller avec courage et intégrité aux progrès sages et aux intérêts réels bien entendus de notre chère commune.

Latour Auguste, prop.-négociant ; Valette Edouard, propr., commissionnaire en grains ; Valat Adolphe, armurier-quincailleur ; Cosse Jean-Baptiste, distillateur-liqu.; Daray Jean-Marie, négociant ; Meulet Jean, propriétaire.

Montfaucon. — On n'a pas oublié que le 20 mars, après la réunion donnée par l'Action libérale, quelques réactionnaires, enflammés par les discours des délégués de Bordeaux, ont envahi l'Auberge Cambonie, dont le patron est la bête noire de la réaction. Ces désordres ont provoqué une enquête.

Comme conséquence, à la requête du Parquet, des poursuites sont dirigées contre Rigal, conseiller municipal de Montfaucon, inculpé de coups et blessures. L'affaire sera appelée devant le tribunal de Gourdon à l'audience de lundi.

Salviac. — Lettre d'un rural. — Monsieur le Directeur, lecteur assidu de votre journal, républicain convaincu, veuillez me permettre d'user pour une fois de vos colonnes.

Je ne suis ni un politicien intrigant, ni un écrivain à la plume déliée, mais à la veille de nos Elections municipales, nous assistons à Salviac à une telle campagne de mensonges et de calomnies, que j'éprouve le besoin de dire toute ma pensée.

A la tête de cette bande furieuse qui voudrait faire croire à nos populations que la Municipalité est la cause du départ des religieuses. —

Parmi ces dévots fougueux, ces hommes de bien qui se vantent d'arriver à la direction des affaires communales, je ne vois que des vieillards ambitieux, des prodiges, des sceptiques, des transfuges et des trésoriers de Fabrique qui ont refusé de donner aux habitants de Luziers les fonds nécessaires pour la réparation de leur Eglise.

Candidats d'occasion, viendront-ils me demander mon vote ? — Je souhaite qu'ils m'oublient.

Mon vote et celui de beaucoup de ruraux est depuis longtemps acquis aux membres de la Municipalité actuelle.

Nos conseillers municipaux ne vont pas régulièrement à la messe, mais ce sont tous de bons pères de famille, de braves citoyens, sur lesquels nos dévots pourraient souvent prendre exemple.

Pendant quatre ans ils ont administré la commune avec sagesse et économie ; alors qu'en 1900 la commune de Salviac était grevée de dettes, elle dispose aujourd'hui d'un actif important de 12.448 fr. 04 environ. Dans ce chiffre, nos chemins vicinaux sont compris pour 7.500 francs.

Pendant quatre ans, à toutes les heures de la journée, la Mairie nous a été ouverte pour le moindre renseignement. M. le Maire ou son adjoint, toujours prêts à nous rendre service, nous y ont reçus avec la plus grande bienveillance.

En était-il de même autrefois ? Mais nous ne nous laisserons pas tromper, nous ne retirerons pas notre

confiance à nos conseillers municipaux.

Je ne conseillerai jamais à M. le Maire de chercher à régler les affaires de l'Eglise. Pourqu'il M. le Curé et ses sympathiques vicaires chercheraient-ils à nous aider à choisir nos élus ? — Chacun chez soi et à chacun son mérite.

Un rural.

St-Martin de Lavercaunière. — Electeurs, vous savez quelle a été jusqu'ici l'attitude de vos élus. Ils n'ont obtenu pour vous rien — ou presque rien. Ils se sont à peu près désintéressés des affaires de la section et la commune de Lavercaunière a bénéficié de l'argent que vous versez chaque année au budget communal. Cela est un peu de votre faute. Ils étaient venus solliciter vos suffrages sans vous apporter de programme et vous n'avez exigé d'eux aucun engagement. Il est de votre devoir et de votre intérêt de faire cesser un tel état de choses en exigeant de vos mandataires des promesses fermes et surtout des actes.

Vous connaissez mon programme. Je m'emploierai de tous mes moyens pour le faire aboutir. Dans le cas où je serai votre élu, je m'engage à vous rendre compte de mon mandat et des efforts que j'aurai tentés pour obtenir quelque chose en votre faveur.

FOMPEYDIE.

Souillac. — Voici l'appel adressé aux électeurs, par les candidats républicains :

Chers concitoyens, En exécution de la Loi du 5 Avril 1884, vous êtes convoqués pour Dimanche prochain 1^{er} Mai, afin d'élire vos conseillers municipaux ; en venant de nouveau solliciter vos suffrages, notre devoir est de vous dire, d'abord, comment nous avons rempli le mandat que vous nous avez confié il y a quatre ans.

Nous avons fait exécuter une foule de petits travaux tels que : Puits au hameau des Cuisines, Pont de Malherbes, sur la Borrière, Passerelle de Timbergues, réparations à l'Abattoir, à la Fontaine de Pondaillan, aux Chemins ruraux, à l'Eglise de St-Etienne, à celle de Présignac, au Chemin de Grauzel, à la Traversée de Bourzelles, aux Murs du Cimetière, à l'Egout de la rue Gambetta, etc., etc.

En dehors des dépenses ordinaires, nous avons voté des ressources pour secours aux familles des réservistes, pour la création d'une Bibliothèque populaire, pour la création d'un Marché aux Truffes, pour l'entretien et la bonne tenue de nos Ecoles, pour l'acquisition d'un matériel scolaire supplémentaire, etc., etc.

Nous avons obtenu la création d'un Cours complémentaire à l'Ecole des Filles et la nomination d'une 4^e Adjointe ; les locaux de cet établissement étant insuffisants, nous avons voté la construction d'une annexe et celle de deux préaux couverts pour nos deux écoles ; les travaux nécessités par l'exécution de ce projet ont été donnés hier à l'adjudication, ils s'élèvent à la somme de 9.300 francs ; mais nous avons été assez heureux pour obtenir de l'Etat une subvention de 2.700 fr., ce qui ramène la part de la commune à 6.600 fr.

Nous avons fait construire la seconde et dernière partie du chemin vicinal de Souillac à Saint-Sozy et réglé toutes les difficultés relatives à l'acquisition des terrains.

De notre entrée en fonctions, afin d'éviter des intérêts onéreux et sans attendre les délais que nous avions prévus, nous avons payé le matériel fourni à la ville pour l'installation de l'éclairage électrique, nous avons versé à cet effet une somme totale de 6.216 fr. 95 ; cette somme est indépendante de celle de 1.775 fr. environ que nous donnons annuellement pour 71 lampes.

En 1891 et 1892, la liquidation de la succession Bruglé avait fait entrer dans la Caisse municipale une somme nette de 1.983 fr. 20, nous avons dû, afin d'exécuter les conditions du legs, employer 2.000 fr. à l'achat d'un titre de rente dont le produit est consacré chaque année à l'acquisition de nouveaux livres. Nous avons dû nous mettre en mesure de verser, à la Caisse départementale, la somme de 8.000 fr., montant de la part contributive de notre commune pour la construction du Pont de Pinsac et payer celle de 3.000 fr. pour l'agrandissement du Cimetière, ce dernier règlement n'a pu être fait plus tôt pour des motifs indépendants de notre volonté.

Pour faire face aux trois dépenses suivantes :

Pont de Pinsac 8.000 fr.
Annexe du Cours Complémentaire et deux préaux... 19.500 fr.
Agrandissement du Cimetière... 3.000 fr.

Nous avons fait au Crédit Foncier un emprunt de pareille somme remboursable en 30 annuités de 1.101 fr. 70 chacune, mais comme, en même temps, nous obtenions un abaissement du taux de l'intérêt sur les anciens emprunts, nous avons eu une bonification annuelle de 205 fr. 62, ce qui ramène l'annuité à 896 fr. 08, nous l'avons gagée sur les ressources ordinaires du budget et les contribuables n'auront pas, de ce chef, un sou à payer.

Le service de l'assistance médicale gratuite nous a obligés à faire des dépenses considérables ; quelques chiffres vous feront connaître la gravité de la situation actuelle.

La moyenne annuelle des dépenses a été de :

De 1881 à 1890... 367 96
1891 à 1894... 919 97
1895 à 1900... 1.172 66

et malgré la réduction de la liste des indigents, la dépense s'est élevée à :

En 1900... 1.863 82
1901... 5.266 46
1902... 3.035 56
1903... 3.130 52

Ces chiffres énormes justifieront, aux yeux de tous, les efforts faits par l'administration municipale, pour essayer d'arrêter les abus qui se

commettent et qui sont préjudiciables aux indigents eux-mêmes.

Nous devons ajouter que depuis 1895, l'Etat et le Département supportent 40 0/0 de ces dépenses.

Trois grands projets ont été étudiés ; ils sont relatifs à la construction d'un hospice, à l'adduction des eaux en ville, à la protection des berges de la Dordogne ; nous devons dire quelques mots sur chacun d'eux :

Hospice

Le conseil municipal et le bureau de bienfaisance ont voté en principe la création d'un hospice avec huit lits pour les indigents et infirmes de notre commune ; mais, bien que nous ayons l'assurance qu'une très forte subvention nous serait accordée pour la construction de cet établissement, nos hésitations ont été insurmontables. Voici pourquoi : L'entretien de 8 lits et les frais de gestion absorberaient toutes les ressources du bureau de bienfaisance, elles seraient même insuffisantes, et de plus, nous perdriions annuellement quatre ou cinq cents francs de subvention que nous donne le département pour les malades que nous hospitalisons, car la dépense totale serait entièrement supportée par notre hospice.

Il nous faudrait donc supprimer près de 4.000 francs de secours qui se distribuent annuellement et depuis si longtemps à nos indigents, ou bien créer des ressources communales équivalentes, ce qui est impossible.

Nous espérons que des personnes généreuses voudront nous aider dans cette œuvre, elles y seraient certainement poussées si elles voulaient se rendre compte, en examinant les registres du bureau de bienfaisance, que les sommes léguées ont été entièrement conservées et que les revenus ont été scrupuleusement distribués à tous les malheureux sans distinction.

Adduction d'eau

Deux projets d'adduction d'eau ont été étudiés et les nivellements ont été faits. Nous avons, dans la commune, deux belles sources très abondantes : celle de Bézet, située à 7 kilomètres de Souillac, et celle de Pondaillan, à 2 kilomètres. La première est à 23 mètres d'altitude au-dessus de la borne placée à côté du Bureau des Postes, tandis que l'autre est à 15 mètres au-dessous de cette borne. L'eau de Bézet pourrait être amenée naturellement à une hauteur bien suffisante, celle de Pondaillan devrait être refoulée et nécessiterait une dépense annuelle et perpétuelle.

L'un de ces deux projets ne peut actuellement être exécuté si nous n'obtenons une très forte subvention, sur les fonds du parti mutuel, et si les intéressés veulent faire des sacrifices suffisants ; nous ferons, auprès du gouvernement, des démarches pressantes pour réaliser ce projet.

Protection des berges de la Dordogne

Deux ou trois études ont été demandées par nous à l'Administration des Ponts et Chaussées, à diverses reprises nous avons convoqué les propriétaires riverains, mais on n'a pu s'entendre sur une solution définitive. Cependant un nouveau projet a été soumis aux intéressés, l'entente paraît devoir se faire et le but sera bientôt atteint.

Nous devons ajouter que, malgré toutes les dépenses que nous avons faites, grâce à notre esprit d'ordre et d'économie, grâce à la méthode pratique que nous avons employée, tous nos budgets se soldent par des excédents de recettes.

Voilà pour le passé, l'avenir ?

Notre rôle sera modeste, il faudra surtout maintenir les recettes actuelles ordinaires, ne faire aucune dépense qui ne réponde à un besoin réel, agir avec prudence et préparer des disponibilités avant d'entreprendre de nouveaux projets.

La subvention de 2.700 fr. que nous a allouée l'Etat étant supérieure à celle que nous attendions, nous laissera environ 1.800 fr. disponibles ; nous estimons, que cette somme pourrait être utilement employée à la construction d'un grand lavoir couvert.

tous profondément dévoués à la République, celle qui voulait Gambetta, Jules Ferry et Paul Bert, à celle qui M. Combes, Président du Conseil des Ministres, définissait hier en ces termes : « A la République de Paix, de Liberté et de Progrès, seule capable de réaliser le programme de réformes politiques et sociales, qui se résume dans l'amélioration du sort du Peuple et dans son émancipation matérielle et morale ».

Vive la République !

MM. Malvy, maire, conseiller général, c. s. Claret, 1^{er} adjoint, c. s. Leymarie Théodore, c. s. Laval Léon, c. s. Laval Baptiste, c. s. Pinsac G., c. s. Chassaing Antoine, c. s. Loubiers J.-B., c. s. Gambert Paul, c. s. Darnal G., c. s. Lajugie Gabriel, c. s. Delpech Jean, c. s. Veyrière-Pierre, c. s. Michaudel Pierre, c. s. Gauchet Jacques, c. s.

Vu et approuvant

MM. Bayles Emile, Lesgrade Louis, Lagardé Antonin, Lavie Louis, Laval Jean, et Louis, Faurel Jean.

VAYRAC

Voici l'appel des candidats :

Chers Concitoyens,

Vous êtes appelés à élire dimanche vos conseillers municipaux. Nous venons solliciter vos suffrages et votre confiance avec cette conviction absolue que la gestion des affaires locales et la bonne administration des intérêts communaux doivent être le premier devoir et le principal souci de vos élus.

Reinstallation très prochaine de l'école des garçons dans les locaux de la mairie, que nous obtiendrons grâce au précieux appui de nos représentants cantonaux et sénatoriaux, comme une très importante économie pour notre commune.

Entretien, amélioration et développement de nos chemins et places publiques.

Emploi judicieux et économique des deniers publics.

Equitable répartition aux indigents ou nécessiteux, des ressources disponibles.

Telle sera notre tâche et nous n'y faillirons pas croyez-le bien. Vous ne sauriez oublier cependant que par la Constitution vos conseillers sont investis du droit d'élire les sénateurs, il importe donc que vous soyez fixés sur les opinions politiques de vos élus. Cette année plus que jamais, cette élection aura une signification des plus tranchées : La lutte en effet est nettement engagée entre les forces républicaines et la coalition des réactionnaires.

Pour être sereins vous étonnés de voir les adversaires de la République s'abriter derrière une épithète nouvelle, ou même emprunter le nom de libéraux ou de républicains. La raison de cette évolution est bien simple : S'ils n'arborescent plus aujourd'hui leur drapeau et leur programme, c'est qu'ils savent qu'en faisant sincèrement connaître aux électeurs leurs véritables tendances rétrogrades et leurs aspirations monarchistes, ils ne recueilleraient qu'une infime minorité de suffrages.

Vous ne vous laisserez pas surprendre par cette manœuvre déjà condamnée par le bon sens populaire. A l'habileté de cette tactique vous préférerez le loyalisme raisonné de ceux qui restent fidèles à l'esprit de notre immortelle Révolution. C'est de cet esprit et de cette tradition que sont imprégnés nos sentiments politiques.

Respectueux de toutes les croyances : respectueux du culte et de la foi de chacun ; nous considérons simplement que la religion et la politique doivent avoir chacune leur domaine distinct ; nous voulons en un mot une Démocratie résolue, selon les paroles de M. Léon Bourgeois, à accomplir le programme de Libertés civiles et politiques, de neutralité religieuse et de solidarité sociale, qui n'est que le développement des principes de la Révolution française.

Vive la République !

GRANOULLAC, maire, cons. d'arr. GAY Jacques, propriétaire. FERRIÈRE Pierre, propriétaire. LAQUIÈRE, conseiller sortant. BAVERET, p^{re}, sup. du Juge de Paix. SIREYJOL, conseiller sortant. CIPHERE, Maître d'Hôtel. DELNAUD, boulanger. VAYSSIE, pharmacien. FRANCOUAL, propriétaire. CHARRIGUE, conseiller sortant. CHAMBERON François, m^{re} de moutons. JARRIGE, receveur ruraliste. BOUYGUES GUYLAUME, à Roubejolles.

Section de Mézels

LABRUNIE JEAN, prop. aux Granges. QUÉYREL JEAN, propriétaire à Mézels.

M. Malvy, le sympathique conseiller général, adresse l'appel suivant aux électeurs :

Je fais aujourd'hui ce qu'il aurait fait à ma place.

Vous avez à choisir entre les candidats de la Réaction et les candidats de la République. Que nul autre sentiment ne dicte votre choix. Ceux qui se présentent à vos suffrages se sont unis sans arrière-pensée pour la défense de nos institutions et de nos principes : restez unis comme eux et ne conservez des querelles passées ni rancune, ni souvenir.

Je vous rappelle ces paroles prononcées dans un discours récent : « Faites taire vos sympathies personnelles ; sacrifiez au bien public vos désirs propres, vos mécontentements accidentels ; élevez-vous au-dessus des considérations étroites pour ne songer qu'à la République. La République sera ce que vous la ferez par votre vote. Que cette réflexion soit constamment présente à vos esprits et qu'elle inspire à chacun de nous des résolutions viriles et désintéressées. Il n'y a pas de victoire qui ne coûte quelques sacrifices. Il n'y a pas de sacrifices qu'un vrai républicain ne soit prêt à faire pour procurer la victoire à la République. »

Citoyens, Vous vous inspirerez de ces belles et éloquentes paroles et vous voterez tous Dimanche, liste entière, pour la seule liste Républicaine.

L.-J. MALVY,

Conseiller général du canton de Vayrac, Secrétaire particulier du Ministre de la Marine.

La situation

La situation politique à Vayrac se présente sous les meilleurs auspices pour le succès du parti républicain, aux élections du 1^{er} mai. L'étroite et loyale union des chefs de ce parti, sincèrement déterminés à sacrifier leurs préférences personnelles à l'intérêt supérieur de la démocratie, la rigoureuse discipline que leurs troupes ont résolu de s'imposer, nous présage une éclatante victoire républicaine.

Nos candidats déploient hardiment leur drapeau, symbole de leurs communs principes de 89, ils disent ce qu'ils désirent et ils pensent ce qu'ils disent. Déconcertés par cette attitude, les réactionnaires, affublés de diverses couleurs politiques, cachent pitoyablement leur banière sous les plis de leurs manteaux d'Arlequin.

Selon les besoins de leur cause, ils se proclament tantôt nationalistes (comprenez si vous pouvez), tantôt libéraux et indépendants (ce qui ne signifie rien du tout), tantôt même républicains (ce qui est un comble), ils n'osent cependant pas se dire ouvertement cléricaux, car il faut sauver les apparences.

Electeurs mes amis, méfiez-vous : ce petit bloc n'est pas uni, n'est pas homogène, il est vrai, mais il est bien enfané ; prenez-y garde, grattez tant soit peu leur épiderme, vous y trouverez aussitôt, sous le vocable bénin de nationaliste, le bonapartiste impérialiste, l'orléaniste endurci, le royaliste du droit divin et le cléricale fanatique, tous partisans acharnés des anciens régimes, tous coalisés contre nos institutions républicaines qui vous ont fait ce que vous êtes, véritablement libres et indépendants. Ces multicolores adversaires, tout en s'intitulant nationalistes et patriotes, n'hésiteraient pas, pour la satisfaction de leurs visées politiques, à faire appel à la grosse et au goupillon, à déclencher la guerre civile, en agitant aux yeux des âmes candides le spectre des persécutions, des libertés ravies, des congrégations dissoutes et autres vieilles guitares criminelles régimes qui, ô honte ! osent encore de nos jours solliciter les suffrages des travailleurs.

Mais nos rangs se resserrant toujours davantage, nous les vaincrons.

La plus petite déflection ne se produira pas. Pas un seul républicain ne sera assez faible, assez désintéressé pour ne pas se servir avec force de l'arme sublime qu'est le bulletin de vote.

Pas un seul démocrate n'oubliera que ne pas voter la liste entière c'est ouvrir une brèche, c'est laisser le champ libre à la réaction.

De ce duel, dont l'importance n'échappera à aucun de nous, il faut que nous sortions vainqueurs.

N'oublions pas que dans cette lutte acharnée, la plus petite défaillance, la plus timide hésitation seraient une grande trahison.

Citoyens ! Debout ! à l'œuvre ! votons tous en masse pour la liste républicaine.

Vive la République démocratique et sociale !

Un groupe de cultivateurs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale annuelle du 30 mars 1903.

Les Actionnaires de la Société générale se sont réunis en Assemblée générale ordinaire, le mercredi 30 mars, au Siège de la Société, pour statuer sur les comptes de l'exercice 1903.

Le Conseil d'Administration, dans son rapport, présente les chiffres suivants qui font ressortir que tous les comptes de la Société sont en progression sensible et permettent de dire que ses affaires et ses services prennent une extension constante et régulière ; le mouvement général de la Caisse s'est élevé à plus de 47 milliards de francs, soit un mouvement moyen par jour de 159 millions ; celui du portefeuille commercial se monte à près de 17 milliards de francs, représentés par 40.048.000 effets ; les Encaissements de Coupons ont atteint 556 millions de francs, et les Ordres de Bourse au comptant se chiffrent par 2 milliards 102 millions. Le solde des Comptes de Cheques qui, au 31 décembre 1902, était de 250 millions, représenté par 108.569 comptes, s'élevait au 31 décembre 1903, à 273 millions, représentés par 118.047 comptes ; le solde de ces mêmes comptes, au 29 février 1904, se monte à 275 millions.

Les résultats de l'exercice 1903 accentuent encore la démonstration faite, l'année dernière, de l'utilité de l'augmentation de capital de la Société, réalisée en deux fois l'une en 1899, et l'autre en 1903. Le capital de 200 millions est aujourd'hui réparti entre plus de 36.000 actionnaires.

Bien que le réseau d'Agences et de Bureaux ait déjà considérablement augmenté, la Société a encore créé 19 bureaux en Province ; Anboise, Armentières, Aubagne, Béziers, Bessuire, Corbeil, Gourmay-en-Bray, Jozac, Lannion, Loches, Méru, Montdidier, Monte-Carlo, Oyonnax, Périgue, Le Quosnoy, Ruell, Valenciennes-sur-Yonne, Villers-Cotterets ; dirigé en Agences les bureaux de Gungamp, Parthenay et Provins ; installé deux Agences à Vienne et Villefranche-sur-Saône, et ouvert, dans la banlieue de Paris, des bureaux à Saint-Mandé, Montrouge et Saint-Leu.

Le Service de location de Coffres-forts, dont les frais d'établissement sont toujours amortis dans une très courte période, a été encore étendu ; il fait réaliser, déjà, des recettes nettes très sérieuses et qui ne peuvent qu'augmenter.

La Société a, comme d'habitude, participé aux affaires importantes qui se sont présentées sur le marché de Paris, notamment aux émissions des Obligations du Crédit Foncier Égyptien, de l'Emprunt Roumain, de l'Emprunt Serbe des Monopoles, de Chemins de fer Russes, de la Colonie de Madagascar, de l'Emprunt de l'Afrique Occidentale Française, du Crédit Foncier de France, de l'Emprunt Chinois de 1902. Elle a ouvert ses guichets aux opérations d'unifications de la Dette Ottomane et souscrit aux émissions de Bons et d'Obligations du Trésor Français.

Le Gouvernement du Chili a effectué tous les paiements ordonnés par la sentence du Tribunal arbitral de Lausanne, dans l'affaire de la Participation Guano, mais la Société considère qu'elle a, du chef des engagements reçus du Chili, par le Gouvernement Français, en faveur des créanciers français du Pérou, des recouvrements importants à attendre, et le Conseil est certain que l'appui du Gouvernement Français ne lui fera pas défaut pour soutenir ses revendications.

Le port de Callao, a fait d'assez belles recettes qui ont été appliquées d'abord à l'annuité d'amortissement de cette affaire, et qui ont laissé encore un excédent pour le compte de Profits et Pertes.

Les bénéfices nets de la Société, y compris le reliquat de l'exercice précédent, ont atteint 6.698.166 fr. 51 c., sur lesquels 2.500.000 fr. ont été payés aux actionnaires le 1^{er} octobre 1903. Le Conseil a proposé de distribuer, à partir du 1^{er} avril 1904, 9 fr. 11 c. par action, soit, après déduction de l'impôt sur le revenu, 8 fr. 50 c. nets, et de mettre à la réserve 331.215 fr. 20 c. Cette répartition porte le rendement de l'exercice à 6,14 0/0 du capital versé.

Le rapport des Censeurs-commissaires constate le développement continu des affaires de la Société, l'accroissement de sa clientèle, et d'une façon générale, les nombreux progrès accomplis dans les différentes branches de son activité. Il déclare que les différents postes du Bilan, ainsi que les écritures de la Société, dont la correction et la clarté n'ont jamais rien laissé à désirer, ont été examinés et contrôlés par les censeurs qui, en outre, ont procédé de nombreuses vérifications des caisses de titres et d'espèces et ont reconnu que ces services fonctionnaient de la façon la plus satisfaisante. Il termine en s'associant aux propositions du Conseil, et en demandant aux actionnaires d'approuver le bilan et les comptes qui leur sont présentés.

L'Assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1903 et adopté la proposition du Conseil relative au dividende. Elle a réélu administrateurs, MM. le baron Hély d'Oisels, Gaudet et Maxime Duval ; et censeur, M. Thirria. Enfin, elle a nommé commissaires pour l'exercice 1904, MM. Lavallois, de Matharel et Thirria.

Ces résolutions ont été votées à l'unanimité.

Bulletin Financier

Le marché est aujourd'hui plus ferme ; les livraisons de titres que l'on craignait en liquidation seraient moins importants qu'on le disait généralement. En effet ; l'Emprunt Russe se ferait par tranches successives selon les besoins et il n'y aurait donc pas lieu de se créer des disponibilités aussi considérables que si l'Emprunt s'était fait en une seule fois.

Le 3 % reprend à 97,70 au lieu de 97,52 clôture précédente.

L'Amortissable cote 88 25.

Le Comptoir National d'Escompte est à 591 ; le Crédit Foncier à 580, le Crédit Lyonnais finit à 1,110.

Nos Chemins se traitent ; le Lyon à 1,383 ; le Nord à 1,145 et l'Orléans à 1,420.

Le Suez a passé de 4,130 à 4,145.

Les fonds étrangers n'ont pas sensiblement variés ; nous retrouvons l'Extérieure à 83,10 ; l'Italien à 102,77 ; le Portugais à 59,75.

Le Russe Consolidé s'inscrit à 90,70 et le 3 % 1891 à 74 fr.

Le Turc Unifié reprend à 83,82 ; la Banque Ottomane, 581.

Bibliographie

Paul Roué, Avocat
Grand Dictionnaire de Droit Français
Usuel et pratique,
Encyclopédie juridique

Contenant les Codes, les Lois usuelles, la Jurisprudence, les Formules d'actes sous seing privé, les Tarifs, etc., etc.

Voici un livre attendu depuis bien longtemps, cherché partout, trouvé inutile part. Celui qui contient tout ce qu'il importe de savoir en matière de loi et de jurisprudence, pour faire droitement des affaires soi-même, pour ne pas perdre son procès, pour suivre sagement ceux qui sont engagés ou pour ne pas en être, en dépit de sollicitations aussi pressantes qu'intéressées.

Nous nous adressons à un public intelligent, à des gens qui nous comprendront, qui achèteront le Grand Dictionnaire

et voudront l'avoir près d'eux comme un avocat toujours disposé au renseignement nécessaire.

Avez-vous besoin d'un acte sous seing privé ? Oui, tous les jours. Vous trouverez ici des modèles pour tous les cas, avec les droits d'enregistrement et les délais.

Qui veut se dire à l'abri d'une contestation, d'un procès ? Personne ; il en faut tous les jours, au moment où on s'y attend le moins, sous les prétextes les plus futiles, parfois même sans prétexte. Et ce jour-là, si vous n'avez pas le présent Dictionnaire, qui vous instruira, vous vous exposerez à payer bien cher l'imprudence et la négligence que vous commettriez en n'achetant pas un livre utile.

L'ouvrage complet comprendra environ 250 livraisons de 8 pages in-4 sur deux colonnes ; elles seront bi-hebdomadaires et à 10 centimes. Cinq livraisons formeront une série à 50 centimes, sans couverture, soit 50 séries environ. C'est la matière de plus de 50 volumes de 300 pages ordinaires. Il nécessitera 25 millions de caractères au moins. C'est tout dire.

Pour faciliter l'achat, nous acceptons des souscripteurs à 25 francs. Pour recevoir franco, toutes les séries au fur et à mesure de leur apparition, il suffira donc d'envoyer un mandat de 25 francs à l'éditeur : Ernest Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

Lectures de la semaine

La moins chère, la plus amusante, la plus littéraire des revues illustrées pour la famille, 32 pages, 30 illustrations, 4^e année, Textes et dessins inédits.

Sommaire du numéro du 2 avril 1904.

Jean l'Hébété, conte populaire inédit, par E. Bénézit, illustration de G. Vallée.

La Famille Perruchon, fin de soirée, fantaisie humoristique, par De Loris, illustrations de Dous-y-Nell.

Mie au berceau, nouvelle, par J.-J. Cremer (traduite du hollandais), illustrations de Comte.

Les abeilles et les fleurs (suite), à travers la science amusante (inédit), par Arsène Aranda, illustrations de A. Millot et Comte.

Cour rebelle, grand roman inédit (suite) par V. Bouyer-Karr, illustrations de Stéphane.

Le Ciste, gravure inédite en deux tons, planche hors texte.

Un joli coup de hameçons, illustrations amusantes.

Le Trappeur et le Peau-Rouge, tel est pris qui croyait prendre. Dessins humoristiques.

Nouveau grand concours avec prix de valeur, Récréations hebdomadaires avec nombreux prix.

Abonnements : 3 mois, 2 fr. ; 6 mois, 4 fr. ; 1 an, 7 fr. 50 ; Etranger, 11 fr. 25. 15 cent. le numéro.

Librairie Générale, 1, rue Dante, Paris.

Envoyez votre carte de visite sous bande affranchie à 1 centime à M. le chef du Service des spécimens des Lectures de la Semaine, 1, rue Dante, Paris (V) et vous recevrez gratis et franco un numéro.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 28 avril 1904.

V^o Nacla : Chronique. — Daniel Riche : La Chaine. — Gyp : Cloco (suite). — André Theuriot : La Sour de lait (suite). — Pierre Sais : Terr Neuva (suite). — Pierre Sais : La course aux millions (suite). — Louis Jacoliot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1639^e livraison (30 avril 1904).

Le sang des Mordrey, par M^{re} Chéron de la Bruyère. — Ce que coûte l'éclairage d'une grande ville. — La nouille blanche. — L'électricité et les chutes d'eau, par Daniel Bellet. — Lg guerre et l'électricité. — La vengeance d'Anauy, par B.-A. Jeannoy. — Le monument de Formigay : La fin de la guerre de cent ans, par Gabriel Ferry.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale. Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 79, Paris.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Suivant jugement en date du 26 avril 1904, le Tribunal a déclaré en état de faillite le sieur VALET, coiffeur, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, ordonné l'aposition des scellés ; ordonné l'incarcération du failli dans la maison d'arrêt.

Nommé M. A. Bach, juge-commissaire, et M. Bernard Séguy, arbitre de commerce, syndic provisoire.

Pour extrait :

Le Greffier,

A. POULVEREL.

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture.
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

Anti-Anémique de J. Filhol

Le flacon 1,25 AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25

De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie, Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus délicates.

SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS

DEPOT ET PRÉPARATION :
PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS
P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, gendre et successeur.

AU CACHET

Librairie — Papeterie — Musique — Pianos

Madame LOUIS-CAZES
Boulevard Gambetta, 36, CAHORS
Fournisseur des Ponts et Chaussées
des Administrations

Articles de Bureau, de dessin, de peinture. — Cartes postales (nouvelle édition).

PAPETERIE RICHE — FANTAISIES
MAROQUINERIE — MUSIQUE
INSTRUMENTS — ÉDITIONS — MÉTHODES
SOLFÈGES

Seule dépositaire du soifège populaire
E. VAN DE VELDE
Registres et Extraits des délibérations
des Conseils municipaux

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT et ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Soul représentant de l'OMÉGA
Soul représentant de
l'ORFÈVRE CHRISTOFFE

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

0/0.....cpt	97 65
Jouissance 1 ^{er} av. 1904. tme	97 70
0/0 amor. Der. an. 1903. cpt	98 ..
Jouiss. 16 avril 1904. tme	98 ..
Banque de France.....cpt
Action nom. jouiss. 28 déc. tme
Banque de Paris.....cpt	1100 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv. tme	1112 ..
Crédit Foncier.....cpt
500 fr. t. p. jouiss. janv. tme	680 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1110 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 mars tme	1110 ..
Société générale. lous. av. cpt	622 50
Est.....cpt	917 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov. tme
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1385 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov. tme	1388 ..
Midi.....cpt	1153 ..
500 fr. t. p. jouiss. janv. tme	1155 ..
Nord.....cpt	1760 ..
400 fr. t. p. jouiss. janv. tme
Orléans.....cpt	1415 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril. tme	1420 ..
Ouest.....cpt	871 ..
500 fr. t. p. jouiss. avril. tme
Métropolit. 250 fr. t. p. juill. tme	636 ..
Suez act. 500 fr. t. p. janv. tme	4145 ..
— s ^o civile.....janv. cpt	3095 ..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	659 ..
Espagne extér. 4 0/0 av. tme	83 10
Russe 4 0/0 1901.....mars. cpt	91 45
— 3 0/0 1899.....fév. cpt	73 40
Rio-Tinto.....jouiss. nov. tme	1355 ..

MINES D'OR

Rand Mines..... 208 50
Chartered..... 56 75
East Rand..... 198 50

Cours de Paris

Blés (71/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 50 à 21 75 ; mai-juin 20 75 à 21 » ; 4 de mai 20 75 à 21 » ; juillet-août 20 50 à 20 75 ; 4 dern. 20 25 à 20 50. Circ. : 23.000. Liq. : ».

Farines (Fleur de Paris, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 27 50 à » ; mai 27 50 à 27 75 ; mai-juin 27 75 à » ; 4 de mai 27 75 à 28 » ; juillet-août 27 75 à 28 » ; 4 dern. 27 25 à » » » ; Circ. : 1.200. Liq. : 600.

Le propriétaire-gérant : A. COUÉLANT